

## **Au Conseil Communal**

Séance du 18 juin 2025

Le Conseil est convoqué pour 19 heures 30 précises : M. Cyrille Roux, Président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : MM. Avni Sylaj et Frédéric Coucet. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité est remerciée de sa présence. M. Olivier Cherbuin, municipal, retenu par d'autres obligations, est excusé. La presse est également présente.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 mars 2025
4. Communications municipales
5. Rapport de la Commission Règlement communal concernant le service des taxis. Préavis n° 03/2025
6. Rapport de la Commission Gestion 2024. Préavis n° 04/2025
7. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
8. Renouvellement du bureau pour l'année 2025-2026
9. Nomination de la Commission du budget 2026
10. Divers et propositions individuelles

### **1. Communications du Bureau et correspondance**

#### **Communications**

##### Manifestations et événements :

- Le Président s'est rendu chez M. Pascal Matthey, le 25 mars 2025, à l'occasion de la mise en bouteille des vins de Corcelles.
- Lors de la Fête de Mai, il a eu le plaisir d'accueillir la Lyre pour la traditionnelle diane.
- Il a participé le 10 mai à la journée des jeunes citoyens, le 7 juin, avec la Municipalité, à la Journée des Communes Vaudoises à Champagne et le 13 juin au repas de soutien de la paroisse de PACORE.

##### Divers :

#### **Scanner à bulletins de vote**

Lors de l'élection à la syndication à Payerne, le 13 avril dernier, le Président et la secrétaire ont pu observer le fonctionnement du scanner à bulletins de vote. Malgré un incident technique ayant retardé le dépouillement, le système s'est révélé efficace. Le Président du Conseil a donc décidé d'en demander l'acquisition. Une formation sur son utilisation est prévue le 24 septembre, en vue d'une première utilisation lors des votations fédérales du 28 septembre.

#### **Modification du règlement du Conseil communal**

La composition actuelle des commissions à 7 membres, prévue par le règlement communal, exige une grande disponibilité des conseillers. Un fonctionnement à 5 membres permettrait d'obtenir des résultats équivalents. Après consultation auprès de la Préfecture, la Municipalité a donc entamé une procédure ordinaire de modification du règlement, impliquant la rédaction d'un préavis, la nomination d'une commission, puis la décision du Conseil. Bien que la future loi cantonale sur les communes puisse entraîner d'autres adaptations, son entrée en vigueur n'étant pas imminente, il a été jugé opportun de ne pas en attendre son adoption pour engager la présente modification.

#### **Correspondance**

Par courrier du 6 juin 2025, Mme Laurence Rossier fait part de sa démission du Conseil communal avec effet immédiat.

### **2. Assermentations**

Afin de repourvoir le siège vacant au sein du PLR, et conformément à la loi sur les communes, le Président assermente M. Frédéric Hänni (PLR) en qualité de membre du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2026. Il entre en fonction immédiatement.

Le parti socialiste et plus n'a pas encore trouvé de candidat pour repourvoir le poste vacant au sein de leur parti.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 mars 2025**

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2025 est adopté à l'unanimité, sans remarque.

### **4. Communications municipales**

M. Daniel Givel

#### **Poste de Secrétaire Municipal**

La période de postulation est ouverte jusqu'au 20 juin prochain. À ce jour, 87 personnes ont manifesté leur intérêt. Une délégation municipale est chargée de l'examen des dossiers de candidature. L'entrée en fonction est prévue au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

#### **Sécurité routière**

Des essais seront menés sur la route de Freybonnaz en vue d'en renforcer la sécurité. Un radar pédagogique sera installé afin de collecter des données comparatives avant et après et des rétrécissements de chaussée ainsi que des marquages au sol sont prévus.

#### **Caserne des Pompiers**

Le gros œuvre est terminé. Le planning est respecté et la mise en service du bâtiment est toujours prévue pour la fin de cette année.

M. Laurent Cosendai

Le projet du complexe scolaire de la rue du Collège est à l'arrêt depuis décembre, dans l'attente de la prise de position cantonale sur le plan d'affectation et du traitement des oppositions. Selon les informations du 10 juin dernier, le dossier a été validé par les services cantonaux et transmis à la cheffe de département pour signature. La notification aux opposants devrait intervenir prochainement, ce qui ouvrira un délai de recours de 30 jours auprès du Tribunal cantonal.

Mme Ariane Baux Jaquemet

Les assemblées générales de l'ARAJ (association du réseau d'accueil de jour) et de l'ARAS (association régionale d'action sociale) se sont tenues hier soir. Lors de celle de l'ARAS, les comptes 2024 ont été approuvés et la révision des statuts adoptée avec la suppression du but optionnel lié à l'accueil familial de jour. Cette décision découle de la modification des statuts de l'ARAJ ainsi que de la volonté du Conseil de politique sociale de recentrer les missions des régions d'action sociale. Selon le planning de la DGCS (direction générale de la cohésion sociale), l'ARAS cessera de gérer le réseau de la petite enfance et certaines prestations comme l'accueil familial de jour dès l'été 2026.

M. Pierre-André Rapin

Bouclement du préavis n°05/2022 – Travaux d'équipements – Secteur les Troches. Le Conseil communal avait accordé un crédit de CHF 478'200.00, le coût réel des travaux s'élève à CHF 454'200.00, soit une différence positive de CHF 24'000.00. La subvention reçue de l'ECA est de CHF 127'314.00.

Mme Josephine Rapin

#### **PACom (Plan d'Affectation Communal)**

En examen au Canton depuis le 12 mars 2025, le dossier a pris du retard en raison du délai de traitement de la DGTL. Le retour, prévu pour le 12 juin, n'a à ce jour pas de nouvelle échéance.

#### **Déchetterie**

Un îlot provisoire a été mis en place pour familiariser la population au futur aménagement et sa barrière. Malgré des retards liés aux cartes à puce, la barrière sera bientôt posée et les cartes distribuées aux habitants.

### **5. Rapport de la Commission Règlement communal concernant le service des taxis. Préavis n° 03/2025**

La parole est donnée à M. Christian Favre pour la lecture des conclusions du rapport de commission.

Monsieur François Vessaz rappelle que deux vœux ont été émis par la Commission et souhaite que la Municipalité prenne position à leur sujet.

Monsieur Daniel Givel indique que l'attribution de la concession fera l'objet d'un appel d'offres public, conformément aux recommandations de l'Union des Communes Vaudoises, qui sera publié au pilier communal afin de respecter les exigences légales. Concernant la durée, il confirme qu'une concession trop longue n'est pas souhaitable et sera limitée à deux ans, renouvelable tacitement. Elle pourra être interrompue si le service est insatisfaisant ou reconduite d'année en année si celui-ci est jugé bon.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

## **A l'unanimité, le Conseil communal décide :**

### **Art. 1**

### **D'adopter le règlement communal concernant le service des taxis**

## **6. Rapport de la Commission de gestion 2024. Préavis n° 04/2025**

Sur proposition du Président, ce préavis sera traité de la manière suivante :

- A) Lecture des conclusions du rapport de la Commission ad'hoc par sa Présidente Mme Méry Rüfenacht.
- B) Passage du rapport de la Municipalité, dicastère par dicastère, avec la lecture des vœux et questions de la Commission de gestion ainsi que des réponses de la Municipalité. La discussion sera ouverte à chaque chapitre.
- C) Discussion sur les comptes et le bilan, sans les passer en revue
- D) Votations en bloc des articles 1 et 2 du préavis.

### **A) Lecture des conclusions des rapports**

La parole est donnée à Mme Méry Rüfenacht pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

### **B) Passage du rapport de la Municipalité dicastère par dicastère**

Les vœux et questions sont lus par la Présidente de la Commission Mme Méry Rüfenacht alors que les réponses sont lues par le Président du Conseil.

#### Question n° 1 – Sécurité publique Défense incendie (SDIS)

RAS

#### Vœu n° 1 – Affaires religieuses, Cultes

RAS

#### Question n° 2 – Forêts

Monsieur Damien Coucet, estimant qu'il n'y a pas eu de réponse concrète, réitère la question. Il relève que seules des explications générales, notamment liées à la volonté de préserver certaines traditions, ont été fournies, sans qu'une solution claire ne soit présentée quant à la situation envisagée pour le début d'année prochaine.

Monsieur Pierre-André Rapin rappelle que les difficultés d'approvisionnement en jeunes sapins sont dues à des problèmes sanitaires dans les forêts. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un manque de volonté de la part des autorités, mais d'une réelle pénurie liée à la maladie des arbres. Il indique que la Municipalité est ouverte à rechercher des solutions alternatives, en collaboration avec la jeunesse, si celle-ci en fait la demande.

Monsieur Damien Coucet souhaite savoir si la jeunesse bénéficiera de sapins l'année prochaine.

Monsieur Pierre-André Rapin indique que, comme cette année, la disponibilité des sapins restera très limitée l'année prochaine. Il précise que les sapins actuellement disponibles proviennent de pousses naturelles de qualité modeste et qu'il sera difficile d'en obtenir plus d'une trentaine. Il souligne que l'évolution de la situation reste incertaine et qu'il n'est, à ce stade, pas en mesure de garantir le maintien de la distribution pour l'an prochain.

Monsieur François Vessaz exprime le vœu que la Municipalité s'implique davantage dans la recherche d'approvisionnement en sapins pour la Fête de Mai, rappelant qu'il y a une dizaine d'années, la commune avait déjà sollicité des privés lorsque les forêts communales ne suffisaient plus. Selon lui, cette fête concerne l'ensemble du village et pas uniquement la jeunesse et invite la Municipalité à envisager à nouveau de telles démarches.

#### Vœu n° 2 – Sociétés locales

RAS

### **C) Discussion sur les comptes et le bilan**

Monsieur Pierre-Yves Perrin s'adresse aux membres de la Municipalité et les remercie pour la qualité des informations transmises, soulignant l'utilité des documents explicatifs dans le travail des Commissions et les félicite pour le résultat financier de l'année, marqué par un bénéfice important ayant permis des amortissements extraordinaires, signe selon lui d'une gestion rigoureuse et d'une commune en bonne santé. Il exprime également sa reconnaissance envers la boursière communale, Mme Nadine Cornamusaz, pour sa disponibilité, la clarté de ses réponses et la qualité de sa collaboration avec les Commissions.

La parole n'est plus demandée.

### **D) Votations en bloc des articles 1 et 2 du préavis**

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

#### **Art. 1**

**D'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2024 tels que présentés.**

#### **Art. 2**

**D'en donner décharge à la Commission de gestion, à la Municipalité et à la boursière communale.**

### **7. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales**

#### EPARSE – M. Thierry Buache

Le 8 mai dernier, lors de la séance intercommunale et intercantonale trois préavis ont été soumis au Conseil. Le préavis n° 01/2025 a été accepté à la majorité et les préavis n° 02/2025 et n° 03/2025 à l'unanimité.

#### ARAJ – Mme Mathilde Coucet

Lors de son assemblée générale, l'ensemble des coûts a été validé à l'unanimité et la séparation de l'ARAS et l'ARAJ a été acceptée. En vue de cela, la modification des statuts a été approuvée, entraînant le transfert du personnel administratif de l'ARAS vers l'ARAJ. Cette séparation aura un impact budgétaire de 1,55 % par habitant (coûts informatique et salarial), qui sera compensé par le fonds de réserve cette année.

#### ASIPE – M. François Vessaz

- Le Conseil intercommunal du 22 mai 2025 a porté principalement sur la révision des statuts, incluant l'augmentation du plafond d'endettement. La proposition du comité directeur, amendée par la Commission afin de préciser les objectifs de l'ASIPE en matière d'accueil préscolaire, a été acceptée à l'unanimité. Le préavis sera soumis aux communes pour validation d'ici la fin de l'année.
- Le règlement d'organisation du Conseil intercommunal a également été examiné. Un amendement a été accepté, fixant de nouveaux délais pour la transmission des préavis et les nominations des Commissions.
- Les comptes 2024 ainsi que le rapport de gestion ont été adoptés à l'unanimité.

### **8. Renouvellement du bureau pour l'année 2025-2026**

Les candidatures pour les postes de président, vice-président et 2<sup>ème</sup> vice-président étant uniques, le Président propose le vote à main levée. Sont élus à la majorité, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026 :

Présidente : Mme Allison Gorgerat (PLR)

Vice-président : M. Michaël Rapin (PLR)

2<sup>ème</sup> vice-président : M. Steven Capone (PLR)

Mme Allison Gorgerat, M. Michaël Rapin et M. Steven Capone acceptent leur mandat.

Pour les élections suivantes, le Président propose un scrutin de liste avec un vote à main levée conformément à l'article 12 du règlement du Conseil communal. Cette proposition est acceptée.

#### Élection de deux scrutateurs :

Candidates présentées par le Groupe PLR : Mme Élodie Rapin et Mme Katarzyna Piotrowska

#### Élection de deux scrutateurs suppléants :

Candidat présenté par le Groupe PLR : Mme Loyse Rapin

Candidat présenté par le Groupe Socialiste et Plus : M. Houcine Louati

Le Président félicite les personnes élues, qui acceptent le mandat qui leur est confié.

## 9. Nomination de la Commission du budget 2026

Le Président rappelle que les membres de la Commission des finances font partie intégrante de la Commission du budget. Il y a donc lieu de désigner les 5 membres qui compléteront cette Commission ainsi que les suppléants.

Les représentants des groupes présentent les personnes suivantes (y compris les membres de la COFI\*) :

Groupe PLR :     Virginie Nachbaur\*  
                      Sabine Coucet\*  
                      Alain Monney\*  
                      Pierre-Yves Perrin\*  
                      Michaël Rapin, président-rapporteur  
                      Frédéric Coucet  
                      Véronique Marcuard  
                      Sandrine Rapin  
                      Damien Coucet, suppléant  
                      Xavier Doudin, suppléant

Groupe Socialiste et Plus :   Nicolas Ripoll  
  Smaïl Barouk, suppléant

Toutes les personnes présentées sont élues à la majorité du Conseil.

## 10. Divers et propositions individuelles

Monsieur Cyrille Roux relève les difficultés d'organisation rencontrées au sein du groupe PS et + au cours de l'année. Si des solutions ont pu être trouvées grâce à la flexibilité et à la bonne volonté des membres présents, la situation a été pesante pour le Bureau. Il invite le groupe et ses instances dirigeantes à profiter de la pause estivale pour évaluer la situation et envisager les adaptations nécessaires pour la rentrée.

Monsieur Damien Coucet renouvelle sa demande d'installation de la barrière au terrain multisports. Il indique qu'un accident a récemment failli se produire, un enfant ayant traversé la route en l'absence des barrières de chantier retirées depuis la fin du chantier Fonseca. Il reconnaît que cette mesure ne résoudra pas l'ensemble du problème, mais souligne que la situation devient préoccupante.

Monsieur Pierre-André Rapin indique qu'un projet est en cours pour réaménager cette place de jeux avec la mise en place d'un treillis afin de mieux encadrer son utilisation. Il précise que la fermeture du chemin est, pour l'instant, écartée.

Monsieur Pierre-Yves Perrin questionne la Municipalité sur les motivations ayant conduit à l'installation de dispositifs de ralentissement sur la route de Freybonnaz. Il s'interroge sur la nécessité de telles mesures dans une zone déjà équipée de pistes cyclables, relevant que cela complique la circulation, notamment pour les véhicules agricoles.

Monsieur Pierre-André Rapin répond que cette mesure est une période d'essai, motivée par des plaintes d'habitants concernant la vitesse excessive des véhicules. Il ajoute qu'un contrôle sera effectué mais qu'un ralentissement de la circulation paraît justifié.

Monsieur François Vessaz demande quelle est la procédure dans ce type de situation lorsqu'une mesure est mise à l'essai. Il souhaite savoir si une mise à l'enquête est prévue et à quel niveau (communal ou cantonal).

Monsieur Pierre-André Rapin explique que, dans le cadre de la procédure provisoire, un schéma des obstacles sera transmis au Canton pour approbation. Cette autorisation permettra une mise à l'essai durant une année. En cas de réalisation définitive, la procédure applicable aux routes cantonales devra alors être suivie.

Monsieur Xavier Doudin demande des informations sur l'ouverture, par le Groupement forestier Broye-Vully, d'un shop proposant du mobilier de jardin et du bois sous diverses formes. Il souhaite savoir si cette nouvelle activité relève réellement de la mission du groupement forestier et s'il existe une demande suffisante pour ces articles, étant donné que des ateliers protégés en proposent déjà. Il souligne également le risque que la fabrication de ce mobilier détourne le personnel des travaux forestiers, ce qui pourrait nécessiter de nouvelles embauches.

Monsieur Pierre-André Rapin précise que ces travaux sont réalisés par les apprentis durant les périodes creuses, sans nécessité d'engager du personnel supplémentaire. Il affirme qu'il n'y a pas de concurrence avec les ateliers protégés et s'engage à donner des informations plus claires sur l'origine de ce projet.

Madame Méry Rüfenacht évoque la reprise des locaux du Moulin Bossy à Cousset. Elle rappelle que la commune avait été consultée lors de l'agrandissement, notamment au sujet du passage des camions et demande si des contacts ont été établis avec les nouveaux exploitants.

Monsieur Daniel Givel répond que l'entreprise a déposé une demande auprès du Fonds de développement régional. Il précise avoir soulevé, dans ce cadre, les préoccupations de la commune de Corcelles concernant le trafic. Il indique que, si la situation devait se représenter, la Municipalité interviendrait à nouveau en ce sens et rapporte également, que selon les informations reçues, ce trafic devrait se limiter à une dizaine de camions par jour, lesquels devront passer par Cousset.

Monsieur Alain Monney signale deux problèmes de sécurité routière. Le premier concerne la visibilité réduite par des véhicules stationnés à la sortie de la route reliant le parking du Mont à la route cantonale et demande si ces stationnements sont autorisés ou si des mesures sont envisagées. Le second porte sur des haies débordant sur les trottoirs, notamment vers la Rotonde près du Gros Pont et souhaite savoir si la Municipalité intervient auprès des propriétaires concernés.

Madame Josephine Rapin indique qu'un aménagement définitif est prévu pour la sortie de la route du Mont, comprenant un muret et un bac à fleurs de faible hauteur, ce qui empêchera le stationnement observé. Elle précise que le chantier n'est pas encore totalement terminé, mais que ces éléments ont déjà été identifiés.

Monsieur Pierre-André Rapin ajoute que c'est le personnel de la voirie qui est chargé de signaler les haies qui débordent sur la voie publique. Il s'engage à relancer le service afin que le problème soit examiné.

Monsieur Laurent Cosendai remercie le Conseil communal pour la validation des comptes 2024, ainsi que la Commission des finances et la Commission de gestion pour la qualité de leur travail et souligne l'excellente collaboration entre les Commissions, la Municipalité et l'administration communale.

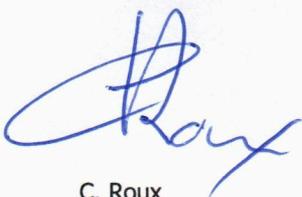
Monsieur Daniel Givel adresse, au nom de la Municipalité, ses remerciements aux membres du Conseil communal pour leur engagement. Il souligne que si la commune bénéficie d'une reconnaissance enviée bien au-delà de ses frontières, c'est avant tout grâce à l'investissement de celles et ceux qui consacrent une part de leur temps au service de l'intérêt communal. Il conclut en souhaitant à toutes et tous un bel été.

Monsieur Cyrille Roux exprime ses remerciements aux conseillères et conseillers pour leur engagement inestimable et leur contribution au bon fonctionnement de la commune. Il souligne l'importance de leur rôle dans un système démocratique qui assure la stabilité et la qualité de vie en Suisse. Il partage également sa fierté d'avoir pu participer à cette dynamique collective. Il remercie également la Municipalité pour leur dévouement et leur travail constant, souvent sujet aux critiques propres au jeu démocratique. Il salue leur persévérance et leur engagement au profit du village. Enfin, il exprime une gratitude plus personnelle aux membres du Bureau et conclut en saluant l'engagement de chacun et en invitant l'assemblée à s'applaudir mutuellement.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 heures 54.

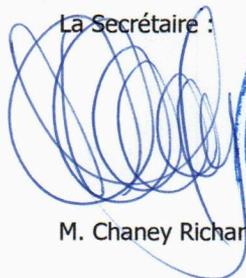
Approuvé en séance du 24.09.2025

Le Président 2024-2025 :



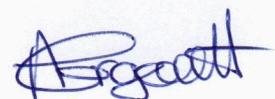
C. Roux

La Secrétaire :



M. Chaney Richard

La Présidente 2025-2026



A. Gorgerat

